

DEVENEZ

DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SANITAIRE, SOCIAL & MÉDICO-SOCIAL

**Vous voulez aider les personnes les plus vulnérables
et prendre rapidement des responsabilités ?
Vous voulez exercer dans des structures à taille humaine ?**

Les activités du directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ont une dimension :

- **stratégique** : positionner l'établissement sanitaire, social et médico-social comme acteur d'une démarche globale de santé publique, contribuer à la conception et au pilotage du projet d'établissement, conduire une politique efficiente et permanente de développement de la qualité des prestations au bénéfice des usagers, assurer la promotion et le respect des droits des usagers.
- **opérationnelle** : proposer un management adapté à la conduite du changement dans un contexte réglementaire mouvant et un cadre budgétaire contraint, veiller à la bonne organisation des services de l'établissement, assurer la gestion des ressources humaines, financières, économiques et logistiques, favoriser le dynamisme de l'établissement via des politiques de communication et un système d'information adapté.

LIEUX D'EXERCICE

- Foyers de l'enfance
- Maisons d'enfants à caractère social
- Centres d'hébergements et de réinsertion sociale
- Instituts médicoéducatifs
- Établissements et services d'aide par le travail
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics
- Hôpitaux locaux

PUBLICS ACCUEILLIS

- Personnes en difficulté sociale ou familiale
- Personnes en situation de handicap mental, physique, sensoriel ou polyhandicap
- Personnes âgées

QUALITÉS REQUISES

- Une attention et une écoute à l'égard de publics particulièrement vulnérables
- Une volonté permanente d'évolution et d'amélioration
- Une attirance pour la coopération avec de multiples acteurs internes et externes
- Un grand sens de l'autonomie
- Un attrait pour la prise rapide de responsabilités

ATOUTS DU MÉTIER

- L'assurance d'être utile aux plus fragiles
- Une réelle proximité avec les publics sur le long terme
- Un métier exercé dans des structures à taille humaine
- Une diversité de secteurs, de passerelles, de missions et de problématiques
- La possibilité de voir concrètement les effets de son action
- Être en lien avec de nombreux partenaires et acteurs territoriaux
- Des évolutions de carrières possibles

CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

- **CONCOURS EXTERNE** : Licence ou diplôme de niveau équivalent. Concours externe spécial dit « concours Talents » : ouvert aux candidats qui suivent ou ont suivi, durant les 4 dernières années, un cycle de formation préparant aux concours externes d'accès à des écoles, figurant sur une liste fixée par arrêté ; qui remplissent les conditions requises pour ces concours et qui répondent aux conditions de ressources pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Les candidats peuvent s'inscrire au concours Talents ainsi qu'au concours externe de droit commun. Ils seront classés dans les deux concours.

- **CONCOURS INTERNE** : Être, à la date de clôture des inscriptions, fonctionnaire en activité et justifier au 31 décembre de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.
- **3e CONCOURS** : Justifier au 31 décembre de l'année du concours, de l'exercice, pendant une durée de 8 ans au moins au total, de mandats électifs ou d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La scolarité comme élève directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social à l'École des hautes études en santé publique donne lieu à une rémunération minimum brute mensuelle de 1 743,20€.

LE CONCOURS

ADMISSIBILITÉ

(Épreuves écrites)

1/ Composition sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques et économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

2/ La rédaction d'une note de présentation, à partir d'un dossier, permettant de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un problème portant sur l'organisation et la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Durée : 5 heures - Coefficient 5

3/ Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit public, mathématiques, santé publique, sciences économiques.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

4/ Composition portant, au choix du candidat, sur l'une des matières suivantes : droit et gestion des collectivités territoriales, droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médico-sociaux, gestion comptable et financière des entreprises, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale, statistiques, sociologie.

Durée : 4 heures - Coefficient 3

ADMISSION

(Épreuves orales)

1/ Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel managérial, ses qualités de réflexion ainsi que sa capacité à se projeter dans ses futures fonctions de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social.

Durée : 30 minutes - Coefficient 5

2/ Interrogation sur un sujet de l'une des matières non choisies à la 3^e et à la 4^e épreuve d'admissibilité.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

3/ Épreuve de langue vivante étrangère comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat au moment de l'inscription : allemand, anglais ou espagnol.

Durée : 15 minutes - Coefficient 2

Épreuves facultatives au choix du candidat : oral de langue vivante, oral d'économie de la santé sauf pour les candidats ayant composé en santé publique à la 3^e épreuve écrite d'admissibilité ou la 2^e épreuve orale d'admission, oral de psychologie, ou épreuves d'athlétisme et de natation.

Coefficient 1



RENSEIGNEMENTS

Centre National de Gestion : www.cng.sante.fr

Téléphone : 01 77 35 61 00

Adresse : cng-concours.administratifs@sante.gouv.fr